

Raison sociale de la société	Demande pour l'année d'imposition (année, mois, jour) De :
N° de compte d'impôt des sociétés de l'Ontario (Mdf)	À :

Dépenses admissibles
1. Avances à l'auteur

Montant d'avances monétaires non remboursables faites à l'auteur + 6860 [] , \$

2. Dépenses techniques (comprennent uniquement les dépenses pour lesquelles l'activité a eu lieu essentiellement en Ontario)

(A) Traitements et salaires pour l'édition, la conception

et la gestion de projet + 6865 [] , \$

(B) Frais de pigistes relatifs à la recherche, la conception et

l'édition du livre + 6867 [] , \$

(C) Montants pour illustrations, mise en page et composition --- + 6869 [] , \$

Sous-total 6865 + 6867 + 6869 = [] , \$ + 6871 [] , \$

3. Dépenses d'impression, d'assemblage et de reliure

Comprennent uniquement les dépenses d'impression, d'assemblage et de reliure pour lesquelles l'activité a lieu essentiellement en Ontario.

Dépenses [] , \$ x 50 % = = + 6874 [] , \$

4. Dépenses de marketing (comprennent les dépenses de marketing engagées jusqu'à 12 mois après la date de publication du livre).

(A) (1) Dépenses relatives aux tournées de l'auteur pour promouvoir le livre

(sauf les frais de repas et de représentation) + 6876 [] , \$

(2) Frais de repas et de représentation pendant les tournées de l'auteur

pour promouvoir le livre [] , \$ x 50 % = + 6877 [] , \$

(B) (1) Traitements et salaires des employés en rapport avec le marketing du livre + 6879 [] , \$

(2) Autres montants (sauf les traitements et salaires des employés) engagés pour la promotion et le marketing

des copies du livre + 6881 [] , \$

Sous-total 6876 + 6877 + 6879 + 6881 = [] , \$ + 6883 [] , \$

Dépenses admissibles 6860 + 6871 + 6874 + 6883 = + 6885 [] , \$

Déduire : Aide gouvernementale relative aux dépenses

(comprend les montants reçus, les comptes débiteurs et tout montant que l'éditeur est en droit de recevoir ou s'attend à recevoir) - 6887 [] , \$

Sous-total 6885 - 6887 = + 6889 [] , \$

Déduire : Dépenses admissibles préalablement réclamées - 6890 [] , \$

Total des dépenses admissibles pour le crédit 6889 - 6890 = + 6891 [] , \$

Montant total du crédit d'impôt demandé
(A) Crédit applicable aux dépenses admissibles engagées avant le 3 mai 2000

Total des dépenses admissibles engagées avant le 3 mai 2000 6892 [] , \$

30% des dépenses admissibles

(30% x de 6892 [] , \$) = 6893 [] , \$

Le crédit d'impôt correspond au moindre de 6893 ou 10 000 \$ + 6894 [] , \$

(B) Crédit applicable aux dépenses admissibles engagées après le 2 mai 2000

Total des dépenses admissibles engagées après le 2 mai 2000 6895 [] , \$

30% des dépenses admissibles

(30% x de 6895 [] , \$) = 6896 [] , \$

Le crédit d'impôt correspond au moindre de 6896 ou (30 000 \$ - de 6894 [] , \$) + 6897 [] , \$

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition 6894 + 6897 6900 [] , \$